



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 avril 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant, M. Claude Benjamin, formant quorum. Était également présente M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M. Patrick Melchior et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière sont absents.

Avant la période de questions, le maire suppléant donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 6 mars 2023.

#### **Première période de questions**

Aucune des six personnes présentes ne s'exprime.

**2023-148**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

29. Programme de prestations supplémentaires de chômage.

### **Procès-verbaux**

**2023-149**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 6, 20 et 27 mars 2023**

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 6, 20 et 27 mars 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 6, 20 et 27 mars 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale adjointe et greffière adjointe soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 6, 20 et 27 mars 2023.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

### **Réglementation**

**2023-150**

#### **Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école.*



M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école*, afin de permettre le financement de ce projet.

2023-151

**Dépôt du projet de *Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école***

Document : *Projet de Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école.*

M. Olivier Surprenant dépose le projet de *Règlement décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école.*

2023-152

**Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)***

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Claude Benjamin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-153

***Règlement relatif au traitement des élus municipaux - Report d'adoption***

Document : *Projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux.*

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui indiquent que le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire ou du préfet est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le maire est absent de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'adoption du *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* soit reportée au 1<sup>er</sup> mai 2023.

### Direction générale

#### 2023-154 Libération des élus municipaux

CONSIDÉRANT que la plupart des élus municipaux ne sont pas en poste à temps plein et qu'ils occupent un autre emploi;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux doivent siéger en séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition oblige les employeurs à libérer les élus municipaux pour qu'ils puissent exercer cette fonction municipale;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de se pencher sur l'adoption de dispositions obligeant les employeurs à libérer les élus municipaux afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions municipales.

#### 2023-155 Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés - Addenda

Document : Courriel de M<sup>me</sup> Anne-Marie Fortin daté du 7 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'addenda à intervenir avec la Croix-Rouge canadienne relatif aux services aux sinistrés, tel que soumis, lequel permet, entre autres, le prolongement de l'entente actuelle pour une période de quatre années débutant le 6 novembre 2022.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-639.

### Greffe et affaires juridiques

#### 2023-156 Résidences Magenta inc. - Entente

Document : Projet d'entente.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du projet d'entente pour l'utilisation de la Station-Pierre-Bériaux par les Résidences Magenta inc. en cas d'évacuation de leur bâtiment du 400, boulevard Magenta Est.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



**2023-157 Prolongement de la rue des Marguerites Est - Servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada**

Document : Projet d'acte de servitude de M<sup>e</sup> Dominic Roy.

CONSIDÉRANT que des travaux de prolongement de la rue des Marguerites Est ont été exécutés par la compagnie 9443-1566 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude doit être accordée sur le lot 6 309 979 du cadastre du Québec en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a octroyé, en 2018, une servitude sur ce lot à Ferme au Grand-Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon et fils inc.;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 6 309 979 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie approximative de 29,4 m<sup>2</sup>, à la condition que cette servitude n'empêche pas la jouissance de celle déjà octroyée en 2018 à Ferme au Grand-Pré s.e.n.c. et Ferme Perrochon et fils inc. sur ce lot.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

### Finances municipales

**2023-158 Appropriation de surplus libre**

Document : Dossier de la trésorière daté du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT que lors de l'étude du budget 2023, il a été convenu d'approprier du surplus libre une somme de 699 400 \$ pour combler les dépenses du budget;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'appropriation d'une somme de 699 400 \$ du surplus libre afin de combler les diverses dépenses du budget 2023.

**2023-159 Réserve foncière pour la tenue des élections municipales**

Document : Dossier de la trésorière daté du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 643 créant une réserve financière pour la tenue des élections municipales*;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'appropriation d'une somme de 20 000 \$ du budget de fonctionnement à être versée dans la réserve foncière pour la tenue des élections municipales.



**2023-160 Élections municipales de novembre 2021 - Rapport des activités**

Document : Rapport de la trésorière pour les activités reliées aux élections pour l'année 2022.

Est déposé, par la trésorière, le rapport des activités effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 en lien avec les élections municipales de novembre 2021.

**2023-161 Carte de crédit - Augmentation de limite**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'augmentation de la limite de carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins à 5 000 \$ pour M. Patrick Melchior, M<sup>mes</sup> Roxanne Roy Landry, Annie Lévesque, Josianne Monty et Catherine Rochefort et MM. Mark Fontaine, Patrick Morin, Martin Fontaine, Guillaume Van Herck et Sylvain Lapointe.

QUE M<sup>mes</sup> Josianne Monty et/ou Gabrielle Tringle soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

**2023-162 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Projet de réfection d'un tronçon de la piste cyclable McCorkill - Magenta**

Document : Dossier de la trésorière daté du 15 mars 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance des modalités d'application dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière doivent s'inscrire dans le schéma officiel de la Route verte, dans un plan de développement du réseau cyclable ou dans tout schéma ou plan de développement, de transport, d'urbanisme ou de mobilité active adopté par la Ville de Farnham ou la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet du bénéficiaire, M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, représente cette dernière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis au ministère et de la Mobilité durable le rapport de fin de travaux;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation du rapport de fin des travaux pour les dépenses admissibles du montant de 262 908,24 \$, de confirmer l'engagement que ces travaux sont réalisés selon les modalités d'application en vigueur, reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifier que M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**2023-163 Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention**

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 mars 2023.



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2024.

QUE M<sup>me</sup> Laguë soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2023-164 Comptes à payer et états des revenus et dépenses au 28 mars 2023**

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 28 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 204 336,29 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 294 792,28 \$.

QUE les états des revenus et dépenses au 28 mars 2023 soient approuvés.

**2023-165 Travaux de la rue de la Tourbière - Paiement 1**

Document : Dossier du chargé de projets daté du 24 mars 2023.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre la compagnie 2847-3320 Québec inc. et la Ville de Farnham pour l'ouverture de la rue de la Tourbière;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de la rue de la Tourbière à la compagnie 2847-3320 Québec inc. au montant de 152 027,70 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2023-166 Mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable - Paiement 5**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 2 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Allen entrepreneur général inc. au montant de 649 267,85 \$ excluant les taxes.





QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 72 140,87 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

**2023-167 Club Optimiste de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 9 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser au Club Optimiste de Farnham, pour les événements suivants de l'année 2023, une somme totale de 2 000 \$ comme suit :

Activité	Date	Somme
Opti-Coco	8 avril	500 \$
Opti-Course	29 avril	500 \$
Rallye familial	4 juin	500 \$
Jeux optimiste	9 juillet	500 \$

QUE chaque somme sera versée après la tenue de l'activité visée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**M. Claude Benjamin déclare son apparence de conflit d'intérêt.**

**2023-168 La Fondation des Foyers Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 13 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation des Foyers Farnham pour l'organisation de leur journée spaghetti tenue le 18 mai prochain.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2023-169 Festival de la bière - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 19 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la location sans frais de la Station-Pierre-Bériaux à la Tite-Frette le 10 juin 2023, pour la tenue d'un festival de la bière, de 13 h à 23 h.

QUE cette gratuité représente une somme d'environ 230 \$.



QUE le prêt d'équipements soit aussi autorisé sans frais, selon la liste soumise, dans la limite des disponibilités.

**2023-170 Centre d'action bénévole de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 20 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Centre d'action bénévole de Farnham pour l'embauche d'un chargé de projet dans le cadre du réaménagement du Centre d'arts.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2023-171 Grand Défi Desjardins 2023 - Aide financière**

Document : Courriel de M. Robert Desmarais daté du 9 mars 2023.

CONSIDÉRANT que deux écoles de Farnham seront visitées pendant cet événement, soit les écoles Saint-Romuald et Saint-Jacques;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser au Grand Défi Desjardins 2023, pour leur tour cycliste du 24 mai 2023 au 2 juin 2023, une somme de 2 000 \$.

QUE cette somme sera versée après la tenue de cet effet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2023-172 Union des producteurs agricoles Montérégie - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 15 mars 2023.

CONSIDÉRANT que ce programme peut être profitable aux agriculteurs de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 1 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles Montérégie pour le Programme "Alternative Land Use Services" Montérégie pour les années 2023 et 2024.

Que cette somme soit versée au plus tard le 15 avril de chacune de ces années.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**M. Olivier Surprenant déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2023-173 École Jean-Jacques-Bertrand - Drapeau**

CONSIDÉRANT qu'un drapeau de la Ville de Farnham est installé sur le terrain de l'école Jean-Jacques-Bertrand;

CONSIDÉRANT que celui-ci doit être remplacé;





Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire don d'un drapeau de la Ville de Farnham l'école Jean-Jacques-Bertrand.

QUE ce don représente une valeur de 65 \$.

**2023-174 École Mgr-Douville - Aide financière - Abrogation**

Document : Résolution 2021-622 datée du 22 novembre 2021.

CONSIDÉRANT que le projet "Qui suis-je" n'a pas été réalisé;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2021-622 à toutes fins que de droit.

**M. Olivier Surprenant déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2023-175 École Jean-Jacques-Bertrand - Génies en herbe**

Document : Résolution 2023-131 datée du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham ne présentera pas d'équipe à ce tournoi;

CONSIDÉRANT que la somme de 80 \$ initialement prévue ne servira pas à payer les frais d'inscription d'une autre équipe à ce tournoi;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de soutien aux établissements scolaires publics;

CONSIDÉRANT que ce don vient en contravention à cette Politique;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2023-131 et demander à l'école Jean-Jacques-Bertrand le remboursement de la somme de 80 \$ déjà versée.

## Ressources humaines

**2023-176 Assurance de soins dentaires**

Document : Dossier de l'ancienne conseillère en ressources humaines daté du 17 février 2023.

CONSIDÉRANT que les employés cadres, cols blancs et cols bleus désirent être couverts par une assurance de soins dentaires;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'ajout de cette couverture d'assurance de soins dentaires pour les employés cadres, cols blancs et cols bleus, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2023.



QUE la totalité des primes reliée à cette protection soit assumée par les employés visés.

QUE des lettres d'entente soient rédigées à cet effet avec les employés cadres, cols blancs et cols bleus.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-177**

**Date d'ancienneté - Employés cols bleus**

Document : Dossier de l'ancienne conseillère en ressources humaines daté du 7 février 2023.

CONSIDÉRANT que l'article 9 de la convention collective en vigueur des employés cols bleus manque de précision;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la modification de l'article 9.03 de la convention collective des employés cols bleus permettant une précision sur la date d'ancienneté de certains employés cols bleus.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-178**

**Poste de technicien-inspecteur au Service de planification et aménagement du territoire**

Document : Projet de description de tâches et échelle salariale de ce poste.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier un des deux postes d'inspecteur des bâtiments;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remplacer un poste d'inspecteur des bâtiments par un poste de technicien-inspecteur au Service de planification et aménagement du territoire en date de ce jour.

QUE les nouvelles description de tâches et échelle salariale soient approuvées pour ce poste.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-179**

**Poste de chef d'équipe au Service de traitement des eaux - Modifications**

Document : Projet de description de tâches et échelle salariale de ce poste.

CONSIDÉRANT que la description de tâches de ce poste doit être mise à jour;



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la modification de la description de tâches et de l'échelle salariale du chef d'équipe au Service de traitement des eaux en date de ce jour.

QU'une lettre d'entente soit rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2023-180**

**Nomination d'un chef d'équipe au Service de traitement des eaux**

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Martin Lauzon à titre de chef d'équipe au Service de traitement des eaux à compter du 4 avril 2023.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**M. Claude Benjamin déclare son apparence de conflit d'intérêt.**

**2023-181**

**Fin de la période de probation de M. Charles Marcotte, lieutenant au Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que M. Charles Marcotte a été nommé à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie le 27 mars 2022;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M. Charles Marcotte à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie, rétroactivement au 27 mars 2022.

**Communications et relations avec les citoyens**

**2023-182**

**Concours de dessins dans le cadre du mois de l'environnement**

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 14 mars 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a l'environnement à cœur;

CONSIDÉRANT que l'urgence climatique nous fait prendre conscience que les actions en environnement sont importantes;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent de faire participer la population et d'observer les actions concrètes qu'elle a mises en place;

CONSIDÉRANT que le mois de juin est le mois de l'environnement et que le 5 juin est la journée mondiale de l'environnement;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de lancer un concours de dessins dans le cadre du mois de l'environnement.

QUE ce concours se déroule du 4 au 10 juin 2023.

QUE les citoyens soient invités à déposer leur croquis à l'hôtel de ville durant cette période.

QUE des prix soient remis à trois participants lors de ce concours.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-639.

**2023-183**

### **Concours du Jour de la Terre**

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 9 mars 2023.

CONSIDÉRANT que pour souligner le Jour de la Terre, la Ville de Farnham a organisé un concours, se déroulant du 15 au 23 avril 2023, par lequel les citoyens sont invités à faire une collecte de déchets pendant leur marche et transmettre des photos pour participer;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de remettre des certificats cadeaux de commerçants locaux d'une valeur totale de 300 \$ aux participants du concours Jour de la terre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-699.

## Traitement des eaux

**2023-184**

### **Bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable**

Le bilan annuel 2022 de la qualité de l'eau potable pour la Ville de Farnham est déposé.

## Travaux publics

**2023-185**

### **Achat de sel de déglacage pour l'année 2023**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 27 février 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham fait partie d'un regroupement d'achat piloté par l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes et analysées par l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'achat d'environ quatre cents tonnes de sel de déglacage pour l'année 2023 à Mines Seleine, division de Sel Windsor ltée au coût de 92,79 \$ la tonne incluant le transport, excluant les taxes.



QUE seules les quantités réellement achetées seront payées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

2023-186

**Union des Municipalités du Québec - Mandat pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium)**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 7 mars 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement 26 sur la gestion contractuelle* de l'Union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des Municipalités du Québec, pour les quatre prochaines années;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des Municipalités du Québec pour quatre ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Farnham devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet et ce, au moins trente jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

QUE la Ville de Farnham confie, à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de préparer, en son nom et celui des autres Municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Farnham pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement.

QUE la Ville de Farnham confie, à l'Union des Municipalités du Québec, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'Union des Municipalités du Québec adjudge un contrat, la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.



QUE pour permettre à l'Union des Municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Farnham s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Ville de Farnham reconnaisse que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'Union des Municipalités du Québec et à 2 % pour les non-membres de l'Union des Municipalités du Québec. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

**2023-187 Demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au DEL - Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut prendre un tournant vert;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
ET APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de reconnaître que la Ville de Farnham est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE la Ville de Farnham s'engage à assumer la responsabilité et des coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente.

QUE la Ville de Farnham a obtenu une attestation de conformité, par un ingénieur de conversion des luminaires, des propriétés municipales en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE la Ville de Farnham s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

**2023-188 Défi pissenlit - Participation**

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 15 février 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a participé au Défi pissenlit lancé par l'entreprise québécoise Miel & Co en 2022;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et entreprises ont participé à l'édition de l'année dernière;

CONSIDÉRANT que ce défi consiste à inviter la Ville de Farnham ainsi que la population à retarder la tonte du gazon afin de permettre aux insectes pollinisateurs, dont l'abeille, à se nourrir du nectar et du pollen issu du pissenlit, soit jusqu'à la fin du mois de mai;

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans une démarche environnementale et de préservation;





Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'inscription de la Ville à la 3<sup>e</sup> édition du Défi pissenlit.

QUE la conseillère en environnement procède à l'inscription de la Ville de Farnham à ce défi.

QUE la Ville de Farnham invite ses employés, entreprises, institutions et citoyens à ne pas tondre leur pelouse avant la fin du mois de mai.

## Loisirs, culture et tourisme

2023-189

### Société d'Alzheimer de Granby et région - Accréditation

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 mars 2023.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation la Société d'Alzheimer de Granby et région dans la catégorie Organisme régional externe.

QUE pour une période d'essai maximale d'une année à compter de ce jour, le prêt de locaux soit sans frais pour cet organisme.

QUE cette gratuité peut être retirée en tout temps durant cette période.

## Représentation

2023-190

### Sommet de la biodiversité

Documents : Inscription et facture d'hébergement.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la participation de M. Patrick Melchior au Sommet de la biodiversité tenu le 9 mars 2023 à Laval.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

## Appuis

2023-191

### Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi - Soutien aux organismes

Document : Lettre de M. Nicolas Gauthier datée du 24 février 2023.

CONSIDÉRANT les revendications des groupes communautaires;



Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer le Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi dans leurs revendications visant un financement à la mission suffisant, le respect de l'autonomie dans leurs pratiques et missions et être solidaire dans l'établissement d'une réelle justice sociale.

2023-192

### **Encadrement de l'utilisation des biosolides**

Document : Résolution 23-02-020 de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais datée du 16 février 2023.

CONSIDÉRANT que les élus du conseil municipal ont été interpellés par la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais à la suite des récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête;

CONSIDÉRANT que ces reportages font état que certains biosolides semblent être importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

CONSIDÉRANT que le volume de biosolides municipaux est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour les Municipalités, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles du Québec en entier;

CONSIDÉRANT que les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

CONSIDÉRANT que l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils causent un risque;

CONSIDÉRANT que la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles;

CONSIDÉRANT que trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires et appellent la population et le gouvernement à la plus grande vigilance ainsi qu'à des actions rapides;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer la démarche de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais envers l'importation de biosolides au Québec.



2023-193

### Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Document : Courriel de la Fondation Émergence daté du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT l'approche de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui aura lieu le 17 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite sensibiliser ses citoyens à la réalité des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ);

CONSIDÉRANT que bien que la Charte des droits et libertés de la personne interdise la discrimination envers les personnes de minorités sexuelles et de genre, les préjugés et la discrimination à leur égard persistent encore tant au Québec qu'ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham accorde une grande importance au respect des droits et à l'égalité des chances, peu importe l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déclarer que la Ville de Farnham est en faveur de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

### Seconde période de questions

Deux des six personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Poste de technicien-inspecteur en urbanisme.
- Couleur de la chaise au parc du Phénix.
- Rue de la Tourbière.
- Tonte de pelouse.
- Bâtiment barricadé sur la rue Principale.

### Informations des conseillers

Le maire suppléant cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

#### M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

- Citoyens de Farnham et de Sainte-Sabine, surveillez l'arrivée du journal municipal dans votre boîte postale cette semaine qui contiendra le programme des activités de loisirs!
- Vous avez un enfant né ou adopté en 2022? Sachez que la Ville, en partenariat avec la Caisse Desjardins de La Pommeraie, remettra des trousseaux aux enfants inscrits, comprenant entre autres un livre et un arbre. Inscrivez-vous avant le 1<sup>er</sup> mai en remplissant le formulaire disponible à l'entrée de la Bibliothèque municipale Louise-Hall ou en ligne sur notre site Internet.



**M. Daniel Campbell**

- Conférence sur l'initiation à la mycologie le jeudi 20 avril de 18 h 30 à 19 h 30 à la Bibliothèque municipale Louise-Hall. Louise Fortin, mycologue, formatrice et conférencière, pratique la mycologie depuis plus de 40 ans. Son grand désir est celui de partager sa passion à travers ses conférences. Fort enrichie de son expérience et de ses nombreuses anecdotes, vous serez conquis par l'immensité du règne des Fungi. Inscrivez-vous rapidement auprès de l'équipe de la Bibliothèque!

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette**

- Compost gratuit à l'ancien garage municipal les mercredis du 19 avril au 3 mai, dès 10 h et les samedis du 22 avril au 6 mai, dès 7 h. Du compost sera disponible en libre-service à l'ancien garage municipal (139, rue Saint-Grégoire). L'heure de fin variera en fonction des quantités disponibles. Les citoyens devront effectuer le chargement eux-mêmes (Apportez votre pelle, contenant ou remorque). Le chargement mécanisé est non autorisé. La limite par résidence est une remorque standard de 4x8x2 pieds. Également, sachez qu'il est possible de se procurer du compost gratuit à l'année à l'Écocentre de Cowansville. Pour plus d'information, communiquez avec le Service des travaux publics.
- Une nouvelle collecte de sang se tiendra le mercredi 12 avril prochain au Centre d'arts. Nous vous invitons à prendre rendez-vous en ligne sur le site d'Héma-Québec ou à composer le 1 800 343-7264 pour vous inscrire.

**M. Olivier Surprenant**

- La période d'inscription au camp de jour aura lieu du 17 avril au 5 mai sur le site Internet de la Zone Youhou au [www.youhou.zone](http://www.youhou.zone). Si votre enfant est atteint d'une difficulté pouvant nécessiter un besoin d'accompagnement, communiquez avec eux au plus tard le 14 avril afin de prévoir l'aide dont votre enfant aura besoin. N'oubliez pas que des postes de coordonnateurs, d'animateurs et d'accompagnateurs sont offerts pour le camp de jour, ainsi que des postes de sauveteurs et de moniteurs pour la piscine municipale Saint-Bruno. Retrouvez tous les détails sur notre site Internet, dans la section Emplois.
- Le samedi 22 avril prochain sera le Jour de la Terre. Cette journée de grande importance permet à tous de se rappeler combien il est important de prendre soin de notre planète. En ce sens, un concours sera organisé du 15 au 23 avril prochain sur notre page Facebook. L'ensemble de la population sera invité à faire une collecte générale de déchets sur le territoire de la Ville et nous faire parvenir des photographies de leur collecte de déchets, le nom des participants et le secteur de la collecte par courriel ou via notre page Facebook. Les gagnants remporteront un certificat-cadeau d'un commerce local. Consultez notre page Facebook pour être à l'affût des détails!

**M. Jean-Yves Boulianne**

- Vous êtes nouveaux résidents ou souhaitez simplement découvrir l'envers du décor? Venez vous informer sur nos Services des travaux publics et du traitement des eaux et visiter leurs installations! L'activité se déroulera le samedi 29 avril, de 9 h à midi, au garage municipal et à la station d'épuration des eaux usées. Des cadeaux seront offerts aux familles participantes! Inscrivez-vous au plus tard le 21 avril sur notre site Internet pour réserver votre visite!

Le maire suppléant reprend la parole afin de mentionner que les séries se déroulent bien pour le club de hockey senior de Farnham, série qui est égale deux à deux. La prochaine partie sera ce samedi à 20 H à l'aréna Madeleine-Auclair.



Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 49.

---

Roxanne Roy Landry  
Greffière adjointe

---

Claude Benjamin  
Maire suppléant